



Procès-verbal
Le vendredi 8 juin 2001 - n° 35

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 7 juin 2001, a étudié en détail le projet de loi :

n° 166 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse – rapporté
avec un amendement.

(Dépôt n° 318-20010608)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Rochefort (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 21 247 pétitionnaires de toutes les régions du
Québec, concernant les services de santé, les services de garde et les services au
sein des commissions scolaires.

(Dépôt n° 319-20010608)

8 juin 2001

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Paradis (Brome-Missisquoi) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 411 pétitionnaires du comté de Brome-Missisquoi, concernant les coûts des médicaments sur ordonnance pour les personnes âgées.

(Dépôt n° 320-20010608)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 702 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de loi n° 28, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 321-20010608)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, M. Landry, premier ministre, dépose :

Copie d'un document de la Société des alcools du Québec (SAQ) daté du 7 juin 2001 et intitulé « Notes complémentaires » concernant, notamment, le remboursement de certaines dépenses effectuées par des cadres de la SAQ ;

(Dépôt n° 322-20010608)

Copie d'un document intitulé « SAQ en chiffres (2000) » contenant un résumé statistique de l'avoir et des activités de la Société des alcools du Québec (SAQ).

(Dépôt n° 323-20010608)

8 juin 2001

Motions sans préavis

M. Benoit (Orford) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale des océans.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Laprise (Roberval) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire des Industries Tanguay de Saint-Prime, lesquelles ont été fondées par monsieur Jean-Paul Tanguay, l'un des premiers artisans de la mécanisation et de la réalisation d'activités d'exploitation forestière à l'échelle internationale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Boulianne (Frontenac) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 125^e anniversaire de la découverte de l'amiante dans la région de Thetford Mines.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

8 juin 2001

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur la voirie ;
- la Commission des affaires sociales, afin de tenir des consultations particulières sur le projet de loi n° 27, Loi sur le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives ;
- la Commission des finances publiques, afin d'étudier en détail le projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, et de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 175, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives.

M. Brouillet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer son rapport final sur la concentration des médias.

8 juin 2001

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

M. Lachance (Bellechasse) propose que le principe du projet de loi n° 194, Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Lachance (Bellechasse) proposant que le principe du projet de loi n° 194, Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 194 est adopté.

Sur la motion de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 194 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques et la ministre des Finances sera membre de la commission pour la durée de ce mandat.

8 juin 2001

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur les impacts du projet de Zone de libre-échange des Amériques. Ce rapport contient des recommandations.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour ce débat restreint : dix minutes sont allouées au député indépendant ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Le débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le vendredi 1^{er} juin dernier, sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n^o 29, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, soit maintenant adopté.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au Règlement par lequel il demande si des prises de position publiques de M. Bissonnet, vice-président, l'empêche de présider les travaux de l'Assemblée sur le sujet en discussion.

À 17 h 33, M. Bissonnet, vice-président, suspend les travaux.

8 juin 2001

La séance reprend à 17 h 43.

M. Bissonnet, vice-président, prend le rappel au Règlement de M. Paradis, leader de l'opposition officielle, en délibéré et il cède alors le fauteuil à M. Pinard, vice-président.

Puis, M. Ouimet (Marquette) soulève un rappel au Règlement par lequel il désire savoir si la décision sur un rappel au Règlement qu'aurait pris en délibéré M. Bissonnet, vice-président, le 25 mai 2001, concernant l'application de la règle du *sub judice*, sera rendue par la Présidence avant la reprise du débat.

M. Pinard, vice-président, prend cette question en délibéré. Puis, à 18 heures, il suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, soit maintenant adopté.

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au Règlement par lequel il demande si des prises de position publiques de M. Pinard, vice-président, l'empêche de présider les travaux de l'Assemblée sur le sujet en discussion.

À 20 h 22, M. Pinard, vice-président, suspend les travaux à loisir.

8 juin 2001

8 juin 2001

La séance reprend à 21 h 15.

M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante sur le rappel au Règlement soulevé par M. Paradis, leader de l'opposition officielle.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les faits soulevés par le leader de l'opposition officielle ne l'empêchent pas de présider les travaux de l'Assemblée sur le projet de loi n° 29.

Puis, à 21 h 20, en application de l'article 44 du Règlement, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 12 juin 2001, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU